

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	6
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

 $N^{\circ} 2022 - 015$

Séance du 17 mars 2022

INFORMATION DELIBERATIONS DU BUREAU ET ARRETES DE LA PRESIDENTE

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept mars à 18 heures et 30 minutes, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Yrieix la Montagne, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 10 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames et Messieurs BRUNET Guy (départ au milieu du point 2); MOINE Michel; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; LEGER Jean-Luc (arrivé à 19H00 point 2); DEBAENST Catherine; DURAND Serge; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie-Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; PINLON Evelyne; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; AUMEUNIER Gérard; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; BAUCULAT Annick à HAYEZ Marie-Françoise ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; VERONNET Jean-Luc à PINLON Evelyne ; COLLIN Philippe à PRIOURET Denis ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: BŒUF Jacques; BOUQUET Benjamin; LABOURIER Dominique; MERIGOT Pascal

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Depuis le précédent Conseil, la délibération suivante a été prise :

• 2022-013 : étude harmonisation des déchets

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

• PREND ACTE de cette information.

Ainsi fait et délibéré le 17 mars 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

0 7 AVR. 2022

PUBLIEE le

